COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 11/09/2026 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Isabelle RAYMOND, Maire.

PRÉSENTS : Isabelle RAYMOND, Philippe SCHAAL, Christine GUILLON-COTTARD, Sylvette VOISSIERE, Noël MESTRE, Christelle REVIRON, Franck SABATIER, Armand CARINDO, Fabien QUINTIN, Emilie FERRIEU, Marie CHAMPOD, Pierre MESTRE, Thomas CHAZALETTE

ABSENTES EXCUSÉES : Céline MAGNIN donne pouvoir à Isabelle RAYMOND, Christèle PINEAU donne pouvoir à Franck SABATIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christine GUILLON-COTTARD

La séance est ouverte à 19h30

1° Désignation d'un représentant à la CLECT

L'ordre du jour appelle la désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) auprès de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans

Cette commission a pour mission d'évaluer les charges liées aux compétences transférées à l'intercommunalité afin de garantir l'équité financière entre les communes membres.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- **Fabien QUINTIN** en qualité de titulaire.
- **Philippe SCHAAL** en qualité de suppléant

2° Installation d'un panneau d'affichage libre

Conformément à la réglementation, la commune doit disposer d'un panneau d'affichage libre.

Après échange, il est décidé d'installer le panneau (existant) sur la façade ouest de la Mairie.

L'installation sera réalisée par l'agent communal.

3° Décision modificative budgétaire

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur d'imputation comptable a été constatée concernant les frais de portage de la maison située au 14 rue des Écoles.

Il convient de procéder à un virement de crédits d'un montant de **1 300 €** afin de régulariser cette écriture.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

4° Convention ADIT 63

Le Maire présente la convention d'ingénierie actuellement souscrite auprès de l'ADIT 63.

Le coût annuel de cette prestation s'élève à environ **2 800 €**. Après analyse des besoins de la commune, il apparaît que cette mission n'est plus indispensable à ce jour.

Le Conseil Municipal décide donc de résilier la convention d'ingénierie.

La commune conservera toutefois la gestion du nom de domaine du site internet et adhérera à l'assistance relative au RGPD

Le coût annuel de ces deux prestations es sera d'environ **870 € TTC par an.**

Le contrat d'ingénierie pourra être réactivé ultérieurement si un projet important le justifie.

5° Occupation du domaine public - Distributeur de pizzas

Le Conseil Municipal examine la demande formulée par le propriétaire du distributeur de pizzas concernant l'installation d'un compteur électrique définitif sur le domaine public.

Il est rappelé que la convention d'occupation prévoyait le versement d'une redevance après une première année de gratuité. Cette disposition n'a jamais été mise en œuvre.

Il a été constaté des nuisances sonores et des dépôts de déchets à proximité de l'installation.

Il est décidé d'engager une rencontre avec le propriétaire afin de :

- définir une redevance d'occupation du domaine public annuelle ;
- encadrer les horaires de fonctionnement ;

- mettre en place des mesures permettant de limiter les nuisances constatées.

6° Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (SIAREC)

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel du SIAREC.

Pour la commune, le nombre d'abonnés est de **237**, avec un ratio de 2,22 abonnés par branchement.

Le prix moyen de l'assainissement pour une consommation de référence de 120 m³ est établi à **2,32 €/m³**.

Il est souligné une baisse constante des consommations d'eau par foyer. Cette évolution vertueuse entraîne une diminution des recettes du service et peut à terme compliquer le financement des travaux d'entretien et de renouvellement du réseau.

Concernant l'assainissement non collectif, une seule habitation est recensée comme non conforme mais sans risque sanitaire.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

7° Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport présenté par le Syndicat de la Basse Limagne.

Le rendement du réseau est de **80 %**, permettant notamment de répondre aux objectifs fixés par les organismes de financement.

L'alimentation en eau de la commune est assurée à parts égales par les ressources provenant de la zone de Volvic et de l'Allier.

Le Conseil est informé des difficultés rencontrées sur le château d'eau :

- Interruption de l'alimentation ;
- Surpression dans le réseau ; avec certaines détériorations d'installations privées ;
- Altération ponctuelle de la qualité de l'eau.

Les réparations relèvent de la compétence du syndicat gestionnaire.

Les élus évoquent également l'évolution du niveau des réserves d'eau et la situation du barrage de Neussargues qui fait l'objet d'une surveillance particulière.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

8° Projet de vidéoprotection

Le Maire présente les premiers éléments transmis par la société VISIA concernant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection sur le territoire communal.

La solution proposée repose sur des équipements fonctionnant par réseau 4G/5G, limitant ainsi les travaux de génie civil.

Le coût prévisionnel est estimé à environ **60 000 € sur quatre ans**, avec un taux de subvention pouvant atteindre 50 %.

Le Conseil Municipal souhaite poursuivre l'étude du projet et décide :

- De solliciter l'avis du référent sûreté de la gendarmerie ;
- D'identifier les emplacements les plus pertinents ;
- De consulter plusieurs entreprises afin de comparer les offres et les coûts de maintenance.
- De se rapprocher sur service compétent auprès de RLV afin de faire un groupement d'achat ce qui diminuerait considérablement le coût de l'installation

9° Projet d'habitat en partenariat avec RLV

Le Maire fait un point d'avancement sur les réflexions menées autour du projet d'habitat en appui avec le service habitat de Riom Limagne et Volcans.

La prochaine étape consistera à rencontrer plusieurs bailleurs afin de définir les produits de logements les plus adaptés au terrain identifié ainsi qu'aux besoins de la population pour des parcelles communales situées rue des Ecoles.

Le Conseil Municipal prend acte de cet état d'avancement. Une présentation détaillée des différentes pistes de travail fera l'objet d'une réunion spécifique avec l'ensemble du Conseil Municipal.

10° Compte rendu des commissions et syndicats

- **Commission Économie - RLV**

RLV poursuit l'accompagnement des porteurs de projets et des entreprises souhaitant créer, développer ou implanter leur activité sur le territoire.

- **Commission Eau et Assainissement**

Un rappel est effectué concernant les compétences respectives des différents syndicats intervenant dans la gestion de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales.

- **Commission Environnement**

La commission poursuit les travaux de révision du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Les élus sont informés d'une diminution de 50 % des crédits départementaux consacrés au curage des fossés, ce qui suscite des inquiétudes quant à la prévention des risques d'inondation.

- **Commission Urbanisme**

La commission est installée. Les principes de fonctionnement du PLUi sont rappelés, notamment les règles de compensation foncière indispensable lors de toute modification.

11° Questions diverses

- Préparation du repas des aînés organisé par le CCAS le **13 décembre 2026**.
- Réparation du grillage du city stade.
- Transmission aux élus du tableau récapitulatif des représentants de la commune dans les différentes commissions de RLV.
- Signalement des affaissements de chaussée aux gestionnaires de réseaux concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.